

Conditions générales de location

Emplacement

- 1- Inscription - Réservation : Toute inscription doit être accompagnée du versement de l'acompte de 30% du montant du séjour + 10€ de frais de dossier + assurance annulation recommandée. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Vous aurez à régler le solde de votre séjour un mois avant votre arrivée au camping, y compris la taxe de séjour. Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes devra être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au gestionnaire. L'emplacement est personnel, il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- 2- Durée du séjour : Les arrivées se font après 14 h et les départs avant 12 h. Vous devez nous aviser par écrit de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver les droits de possession. Tout retard supérieur à 48 h entraîne l'annulation de réservation. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Tout séjour commencé est dû en totalité.
- 3- Caution : Une caution de 100 € (uniquement par empreinte CB) vous sera demandée pour le badge de la barrière d'accès au camping Le Roc et les prêts ou locations diverses.

Mobil-home - Chalet - Bungalow toilé

- 1- Inscription - Réservation : Toute inscription doit être accompagnée du versement de l'acompte de 30% du montant total du séjour + 20 € de frais de dossier + assurance annulation recommandée. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Vous aurez à régler le solde de votre séjour un mois avant votre arrivée au camping, y compris la taxe de séjour une caution (300€ pour le locatif et prêt badge, ainsi que 60 € ou 80€ selon modèle pour le ménage) vous sera demandés uniquement par empreinte CB. Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes devra être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au gestionnaire. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées.
- 2- Durée du séjour : Les arrivées se font de 15 h à 19 h et les départs de 8 h à 11 h. Vous devez nous aviser par écrit de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver les droits de possession. Tout retard supérieur à 48 h entraîne l'annulation de réservation, aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Tout séjour commencé est dû en totalité.
- 3- Inventaire - Caution : Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de contrôler à l'arrivée et de signaler toute anomalie avant le lendemain midi. Une caution de 300 € est demandée à votre arrivée. En cas de détériorations et/ou manquants constatés, le montant estimé sera retenu. Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, il doit être restitué en parfait état de propreté (prêt de l'aspirateur et des produits de ménage), dans le cas contraire, une somme de 60 € sera retenue.

Conditions générales communes

- 1- Toute annulation ou départ anticipé ne pourra donner lieu à remboursement sans exception.
- 2- Nous vous proposons une assurance annulation / interruption de séjour à souscrire lors de votre réservation. Les conditions sont consultables sur www.campingleroc.com ou www.campzeucouvert.com
- 3- Responsabilité : La responsabilité du camping LE ROC n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques. La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Une assurance Responsabilité Civile est obligatoire. Aucun remboursement n'est possible si les prestations

aquatiques sont fermées pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempéries, qualité des eaux, etc...)

- 4- Taxe de séjour : Les taxes de séjour instituées par la Municipalité ne sont pas incluses dans nos tarifs. Elles sont perçues par personne à partir de 18 ans et par jour (0,61cts) du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- 5- T.V.A. : Nos prix s'entendent TTC, la TVA applicable sur nos tarifs est de 10 % sous réserve de modifications réglementaires.
- 6- Chèques vacances : Nous acceptons les chèques vacances.
- 7- Clause attributive de juridiction : Les litiges éventuels seront la compétence exclusive d'un tribunal d'instance.
- 8- Prise de vue vidéo : Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée.
- 9- Règlement intérieur : Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est à votre disposition à la réception. Chaque personne séjournant sur le camping s'engage à en prendre connaissance, à l'appliquer et à le respecter.
- 10- Vie intérieure :
 - Piscines : Non surveillées, les enfants restent sous la surveillance des parents. **Par mesure d'hygiène, seul le maillot de bain est autorisé dans les bassins. Pour respecter cet endroit et la qualité de l'eau, ne pas y pénétrer avec des chaussures, ne pas y fumer, ni manger.**
 - Aires de jeux enfants : Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
 - Animaux : Votre animal domestique est accepté tenu en laisse en permanence, jamais seul ni dans le locatif, ni sur l'emplacement, sur présentation du carnet de vaccination à jour. Le tatouage est obligatoire. Sont strictement interdits les chiens de 1^{er} et 2^e catégorie. Les besoins doivent être faits en dehors du camping et pour des raisons évidentes d'hygiène, ils ne sont pas admis dans les chambres.
 - Propreté : Veuillez respecter la propreté, l'hygiène et l'aspect du camp. Les sanitaires ne sont pas des endroits de jeux, laissez les aussi propres que les vôtres. Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés sur le sol mais dans les bacs prévus à cet effet. Il est interdit de jouer ou de gaspiller l'eau.
 - Poubelles : Déposez vos sacs poubelles dans le local à l'entrée du camping et n'oubliez pas le tri sélectif, déposez vos bouteilles de verres, emballages et papiers dans les containers prévus à cet effet
 - Sécurité : Les feux ouverts (bois, charbon) sont strictement interdits sur les emplacements. Possibilité de location de barbecue ou plancha électriques.
 - Silence : Le silence doit être total entre minuit et 7 h. La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 23 h et 7 h (les barrières d'accès sont fermées entre ces horaires). En juillet et août, le camping est surveillé la nuit. Un système de vidéo surveillance est installé à l'entrée du camping.
 - Visiteurs : Ils sont les bienvenus sous la responsabilité de leurs hôtes, sont priés de se présenter à l'accueil et acquiescer, si nécessaire, la redevance prévue. Dans tous les cas, leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Medicsy - 73, Bd de Clichy - 75009 PARIS tel: 01 49 70 15 93 contact@medicsy.fr

Chers clients, ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vous passiez un agréable séjour parmi nous.